

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Preamble

La commission de gestion chargée de l'étude du budget 2026, est composée de :

- M. PHILIPONA Claude de Lavigny (secteur 1) ;
- M. CROISIER Christian de Ballens (secteur 2) ; **excusé**
- M. AUGSBURGER André d'Echichens (secteur 3) ; **excusé**
- M. ROSSY Pascal de La Chaux (secteur 4) ;
- et Mme SOUPPER Maura de La Sarraz (secteur 5) ; **excusée**

Suppléants

- M. REYMOND Jean-Luc de Chavannes-le-Veyron, suppléant ;
- et M. MARTIGNIER Luc-Francis de Vullierens, suppléant ; **excusé**

Avec 3 représentants des communes sur 5, la commission a pu valablement délibérer.

En date du mardi 5 novembre 2025, sur convocation du comité de direction, les commissaires se sont réunis pour l'étude de l'objet susmentionné. A cette occasion, l'ARCAM était représentée par MM Olivier BAILLY, directeur que nous remercions pour les explications complètes et détaillées. Ils ont répondu à satisfaction à nos nombreuses questions.

M. Pascal ROSSY chargé de la rédaction du présent rapport est désigné président de la commission et rapporteur à l'assemblée générale.

En préambule, la commission souhaite saluer les efforts importants consentis par la Direction et le Comité de l'ARCAM pour élaborer un budget à l'équilibre. L'objectif de maintenir une situation financière stable est donc atteint.

Les membres présents regrettent de ne pas avoir reçu, pour étude, les documents quelques jours avant la séance. Ils nous ont été envoyés dans l'après-midi, quelques heures avant celle-ci !

Présentation de l'établissement du programme d'action et du budget 2026

Le programme d'action est en droite ligne avec les stratégies régionales 2023-27 et avec les missions qui ont été attribuée à l'ARCAM.

La majorité des investissements sont en relation avec les ressources humaines liées avec leur rôle de support, d'accompagnateur et de facilitateur.

Quelques projets nécessitent des investissements de la part de l'association, mais ceux-ci sont en nombre limité.

Le budget reflète une situation équilibrée :

- Les charges sont stables, quelques économies ayant été réalisées sur les frais administratifs.
- La tenue de la comptabilité reste confiée à la Commune de Cossonay, avec un ajustement du forfait annuel à CHF 6'000.00 en raison du changement d'ERP.
- Les cotisations communales sont estimées selon une base de 90'000 habitants, avec une évolution similaire à l'année précédente.

Convention ARCAM-DEIES : la subvention maximale de CHF 300'000.00 octroyée par le département de l'économie dépend fortement des missions réalisées par l'équipe des « opérationnels ». Un gros travail d'imputation des heures et des frais a été effectué courant 2025 et a permis de calculer une subvention à hauteur de CHF 280'000.00 pour le budget 2026.

- Subvention Dev. Eco SRGZA,
 - Le SPEI maintient son soutien (20%) jusqu'en oct. 2026.
 - La DGTL devrait confirmer la prise en charge partielle du rôle de coordination dans le cadre des SRGZA pour prendre le relais du SPEI (valable pour 2027).
- L'augmentation des cotisations des communes (+ CHF 10'000.00 env.) due à l'augmentation prévue du nombre d'habitants (+ 1'000).
- Stabilisation des contributions des entreprises. En 2026, tout comme 2025 l'accent sera mis sur la création des clubs d'entreprises dans les SSDA afin que les Organes de Gestion politique puissent dialoguer avec des groupes organisés d'entreprises.
- Le Forum emploi continuera à bénéficier du cofinancement de l'ORP grâce à la répartition de la journée entre public ORP et tout public.
- Une nouvelle filière sera soutenue à hauteur de CHF 2'500.00 : la truffe.
- L'activité Littoral Parc a déjà connu une réduction de moitié de son enveloppe cantonale et communale (de CHF 120'000.00 pour 2 x 0,2ETP à CHF 60'000.00 2 x 0,1ETP), mais ce soutien suscite encore des réticences de la commune d'Etoy). Le financement est acquis pour 2026 mais sera rediscuté pour 2027. Le canton doit se positionner de manière générale sur le financement des OG des SSDA.
- Aménagement du territoire :
 - La SRGZA occupe toujours l'essentiel de l'activité du délégué qui doit gérer les changements demandés par certaines communes telles que Gimel pour le pôle Bois ou Bière en compensation de la zone ferroviaire utilisée par les MBC.
 - Le projet « Revitalisation des centres » est maintenu pour 2026.
- Développement régional, le contenu du poste est relativement peu alimenté en projets (chaque année Gestion du groupe « Energie », en 2024 : SFR, en 2025 : Speed recruiting Apprentis). Certaines missions seront réattribuées au sein de l'équipe pour maintenir un service de qualité en ligne avec les stratégies de l'ARCAM notamment dans le domaine du développement économique qui est très sollicité.
- La Mobilité va se consacrer notamment à
 - La Stratégie vélo qui devrait se terminer fin 2026 avec un investissement limité de la part de l'ARCAM (CHF 20'000.00)
 - L'accompagnement des projets d'interface (Allaman, La Sarraz)
 - L'accompagnement des projets de développement d'infrastructure et de signalisation dans les zones d'activité économique.
- Le développement touristique sera concentré sur 2 axes principaux en 2026 :
 - Le soutien aux porteurs de projet qui nécessitent principalement des RH et fait appel à des subventions du FEM et/ou de la LADE. A noter que les exigences du canton ont fortement évolué avec des exigences accrues en termes de développement durable.
 - La gestion de la taxe de séjour et de la carte d'hôte liées au nouveau règlement de la taxe de séjour.

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2026

La commission a pu consulter le budget par actions, réalisé à l'intention du comité. Il décrit dans le détail les engagements, contenu des charges et revenus, en fonction des actions qui seront menées durant l'exercice 2026.

Les charges sont sous contrôle et liées à des activités nécessaires et utiles pour nos autorités. Elles contribuent à un développement régional de qualité.

Conclusions

Sur la base de ces quelques réflexions, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

L'ASSEMBLEE GENERALE

- vu le projet de budget 2026,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

D'adopter le budget 2026 pour **un total de charges de CHF 2'399'530.00** et **un total de recettes de CHF 2'399'574.00** soit **un excédent de recettes de CHF 44.00**.

Au nom de la commission de gestion :

Le président, Pascal Rossy

